

Parafoudres radioactifs: Orange visé par une plainte

Publié le :

Mardi 16 Juillet 2019 - 19:49

Mise à jour :

Mardi 16 Juillet 2019 - 19:49



Une plainte a été déposée contre orange, l'entreprise est accusée de mise en danger de la vie d'autrui. En cause: des parafoudres radioactifs.

© Josep LAGO / AFP/Archives

PARTAGER :

La rédaction de France-Soir

A

L'entreprise Orange est visée par une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui depuis ce mardi 16. Ce sont des élus CGT qui ont porté plainte contre l'opérateur. Ils se battent pour lui faire reconnaître la radioactivité de ses parafoudres.

Après plus de dix ans de lutte, les élus CGT auvergnats d'Orange ont enfin pu porter plainte contre l'opérateur ce mardi à Clermont-Ferrand.

Ils accusent l'entreprise de mise en danger de la vie d'autrui après des années d'expertises et d'enquête sur le terrain.

En cause: des parafoudres radioactifs qui seraient à l'origine de cas de cancers chez plusieurs salariés de France Télécom qui travaillaient tous à leur contact, comme le relate [La Montagne](#).

A voir aussi: Fin du procès de France Télécom et de ses ex-dirigeants pour "harcèlement moral", jugement le 20 décembre

Ces parafoudres ont été installés en nombre après-guerre, *"quatre millions rien qu'en Auvergne"* selon les plaignants, et ont été interdits en 1978. Ces parafoudres accusés d'être radioactifs sont depuis retirés par des agents de ligne.

Ceux-ci doivent ensuite les stocker. A noter que des employés de La Poste, qui travaillaient dans ce même bâtiments ont aussi été victimes de cancers.

Mais ceux-ci n'auraient pas été informés de la dangerosité de leur travail. *"Les agents de France Télécom n'étaient pas informés, formés, protégés sur les dangers radioactifs. Les locaux n'étaient pas aménagés pour stocker ces parafoudres et il n'y a pas eu de surveillance médicale propre à la radioactivité"*, s'est ainsi indigné l'avocat des plaignants.

Les salariés espèrent maintenant l'ouverture d'une enquête ou d'une information judiciaire, mais comme l'explique le journal local, *"ce dépôt de plainte est déjà une petite victoire"*. *"On va pouvoir alerter les sous-traitants qui continuent de déposer ces parafoudres, peut-être sans protection et sans connaître le danger"*.

En 2016 puis en 2018 *"deux décisions de justice ont reconnu des cancers professionnels liés à un contact avec des parafoudres"*.